

POLITIQUE ESG

Cette politique explique l'approche de SYQUANT Capital en matière d'enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance («ESG») et décrit l'engagement et l'approche en matière de développement durable de l'entreprise afin de soutenir un cadre viable et prospère à long terme.

Introduction

L'objectif de cette Politique ESG est de formaliser la philosophie de SYQUANT Capital en matière de durabilité et de définir notre approche pour intégrer la prise en compte des facteurs extra-financiers dans notre processus d'investissement et dans le fonctionnement plus large de l'activité de SYQUANT.

SYQUANT Capital a mis en place un cadre ESG qui englobe :

- sa démarche d'investissement, pour informer les investisseurs sur l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement,
- ses pratiques d'entreprise, pour garantir une gestion responsable de Syquant Capital et s'efforcer à adopter les «meilleures pratiques».

Nous reconnaissons que les meilleures pratiques de l'industrie en matière d'intégration ESG évoluent au fil du temps. Cette politique reflète donc notre approche actuelle qui sera amené à évoluer au fil du temps pour refléter les changements dans les pratiques de l'industrie, structures commerciales, réglementations et loi. Par conséquent, nous effectuons une veille continue de notre politique ESG et réexaminons notre approche à minima chaque année.

Notre Approche et notre Philosophie ESG

SYQUANT Capital a signé les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) en décembre 2020, afin d'affirmer son engagement en faveur de l'investissement responsable.

Nous pensons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance peuvent avoir un impact important sur la culture, la performance et la durabilité, non seulement de notre propre entreprise, mais aussi des marchés financiers et de la société en général. Par conséquent, la reconnaissance de ces enjeux est une composante essentielle de notre philosophie et de notre cadre de responsabilité sociale d'entreprise chez SYQUANT Capital.

Les objectifs de notre politique ESG et des initiatives associées sont :

- Assumer notre responsabilité fiduciaire envers nos clients en reconnaissant tous les facteurs qui peuvent avoir un impact significatif sur la performance à long terme et / ou le risque de nos investissements,
- Soutenir la prise en compte des enjeux ESG au sein du secteur financier,
- Formaliser et développer notre cadre de responsabilité sociale d'entreprise, créer et favoriser une culture d'entreprise forte.

Gouvernance et Supervision ESG

Cette politique ESG a été élaborée par des membres de l'équipe de direction de SYQUANT Capital pour les aspects d'investissement ainsi que les aspects non liés à l'investissement de notre activité avec la contribution de notre responsable de la conformité interne. La politique a été approuvée par le comité de direction de SYQUANT Capital et sera mise à jour le cas échéant.

SYQUANT Capital a nommé un groupe de travail ESG, qui est responsable de la supervision et de la mise en œuvre de cette politique. Ce groupe est également responsable du développement continu et de l'amélioration de notre approche et de notre cadre ESG. Sa mission est d'assurer une prise de conscience et un suivi continu des principaux enjeux ESG qui peuvent avoir un impact sur notre activité dans son ensemble ; non seulement dans le cadre de la politique d'investissement de SYQUANT Capital mais aussi dans l'engagement de responsabilité sociale de SYQUANT Capital en faveur de l'ESG et du développement durable.

Intégration ESG dans notre Processus d'Investissement

SYQUANT Capital reconnaît que les sujets environnementaux, sociaux et / ou de gouvernance peuvent influencer l'évaluation d'une opportunité d'investissement et à ce titre, nous évaluons et intégrons de manière sélective les informations ESG dans notre processus d'investissement d'une manière cohérente avec les obligations fiduciaires de SYQUANT Capital qui est d'agir dans le meilleur intérêt financier de ses investisseurs.

Nous considérons les critères ESG comme un ensemble de facteurs qui doivent être pris en compte de manière appropriée pour éclairer la prise de décision d'investissement. Les sujets ESG peuvent présenter des risques et des opportunités réglementaires, sectoriels, réputationnels et opérationnels qui doivent être pris en compte lors de l'analyse des rendements/risques d'un investissement. Nous apprécions le fait que les entreprises opèrent dans différentes conditions, c'est pourquoi nous essayons d'être rationnels dans notre approche de la prise en compte des facteurs ESG et de tenir dûment compte des circonstances spécifiques des entreprises et / ou des transactions spécifiques et des marchés sur lesquels elles opèrent.

L'intégration des considérations ESG dans le processus d'investissement repose principalement sur les 3 piliers suivants : (i) les exclusions de portefeuille, (ii) le processus de décision d'investissement et (iii) la politique de vote. Ils constituent la base au sein de laquelle évoluent les fonds SYQUANT Capital existants. Il est également à noter que SYQUANT Capital ne gère actuellement aucun fonds dédié à la « promotion de caractéristiques environnementales ou sociales » ni aucun produit à « objectif d'investissement durable ». Un tel fonds devra disposer de son propre cadre ESG spécifique.

- **Exclusions de portefeuille**

Conformément à la pratique du marché en tant que fonds domicilié au Luxembourg et conformément aux conventions et traités internationaux signés par la France, SYQUANT Capital exclut inconditionnellement de tous ses investissements toutes les sociétés impliquées dans le développement, la production et la distribution d'armes controversées. Cette exclusion concerne les mines antipersonnel telles que définies dans le traité d'Ottawa entré en vigueur en 1999 et les armes à sous-munitions telles que définies dans la Convention d'Oslo adoptée en 2008. En ce qui concerne l'uranium appauvri, bien qu'il ne soit pas soumis à une interdiction ou à une restriction par un traité international, SYQUANT Capital exclut inconditionnellement tout investissement dans les sociétés concernées.

SYQUANT Capital suit toutes les sanctions internationales applicables de l'ONU, de l'UE et de l'OFAC auxquelles il peut être soumis et se conformera à toutes les restrictions d'investissement obligatoires qui en découlent.

SYQUANT Capital a souscrit aux services d'ISS. ISS fournit une liste restrictive d'entreprises impliquées dans des armes et armes controversées et une liste des sanctions mondiales de l'ONU, de l'UE et de l'OFAC. Cette liste de restrictions est intégrée aux systèmes de gestion des risques et de la conformité de SYQUANT Capital pour les blocages, vérifications et contrôles systématiques.

- **Processus de décision d'investissement**

L'objectif de l'intégration des enjeux ESG dans notre processus de décision d'investissement repose sur la ferme conviction que les informations supplémentaires augmentent la robustesse de notre processus de décision. Il est important de souligner que les risques et opportunités ESG ne constituent pas une catégorie distincte en eux-mêmes car ils se traduisent en fin de compte par des risques et opportunités financiers.

Il appartient aux membres de l'équipe de gestion de synthétiser toutes les informations disponibles et de les fournir de la manière la plus complète et la plus exhaustive possible aux comités d'investissement. Les membres de l'équipe de gestion doivent se concentrer sur toute source supplémentaire d'information ESG relative aux risques et de rendement de nos

investissements. Une analyse approfondie de toute « controverse » liée à un émetteur fera partie intégrante du processus d'investissement.

Tous nos professionnels de l'investissement ont accès aux informations et données ESG afin qu'ils intègrent ces facteurs au même titre que toute information financière ou actualité financière, dans l'élaboration de leurs décisions d'investissement.

En plus de la recherche ESG fournie par les brokers et de rapports d'entreprise, SYQUANT Capital bénéficie d'un abonnement à ISS, l'un des principaux fournisseurs de données et d'analyses ESG, pour accéder :

- Rapports de recherche ESG
- Recherche normative ou controverses (rouge, ambre, vert)
- Scores numériques et alphabétiques pour les piliers E / S / G
- Accès au filtrage de portefeuille basé sur des critères ESG

Dans les comités d'investissement (qui comprennent le CIO, le co-CIO et tous les professionnels de l'investissement) la prise en compte des critères ESG de chaque position sera documentée.

• **Politique de vote**

La politique de vote de SYQUANT Capital est en accord avec ses objectifs de préservation de la valeur du portefeuille, d'amélioration et d'atténuation des risques par l'intégration de facteurs de durabilité parmi d'autres facteurs. Notre politique de vote vise à adopter une approche d'actionnariat actif et à participer à la plupart des assemblées d'actionnaires auxquelles nos fonds sont éligibles.

En tant que signataire de la charte UN PRI, notre politique de vote vise à satisfaire les principes de cette charte. Par conséquent, l'objectif de SYQUANT Capital est de soutenir de manière générale les propositions d'actionnaires prônant la prise en compte des enjeux ESG ou des normes / codes de conduite.

La direction de SYQUANT Capital, afin de satisfaire aux exigences de sa politique de vote, a décidé de désigner la société de vote par procuration ISS pour voter en son nom et a mandaté ISS pour voter sur la base des 2 orientations suivantes qui sont l'esprit de sa politique de vote :

- Normes de « bonnes pratiques » qui favorisent la valeur totale pour les actionnaires et l'atténuation des risques (« Politique ISS »)
- Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI) (« ISS Sustainability Policy »)

La politique de durabilité d'ISS prendra comme cadre de référence des initiatives liées à la durabilité internationalement reconnues telles que l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI), les Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UNPRI), le Pacte mondial des Nations Unies, la Global Reporting Initiative (GRI), les principes du carbone, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), la feuille de route CERES pour la durabilité, les principes mondiaux de Sullivan, les principes MacBride et les directives environnementales et sociales de l'Union européenne. Chacun de ces efforts favorise un environnement de reporting et de conformité équitable, unifié et productif, qui fait progresser les actions ESG positives de l'entreprise qui favorisent des pratiques présentant de nouvelles opportunités ou qui atténuent les risques financiers et de réputation associés.

En ce qui concerne les questions de gouvernance d'entreprise, de rémunération des dirigeants et de structure d'entreprise, les lignes directrices de la politique de durabilité de l'ISS sont fondées sur un engagement à créer et à préserver la valeur économique et à faire progresser les principes de bonne gouvernance d'entreprise.

SYQUANT Capital conserve son droit de modifier le vote par procuration dans le meilleur intérêt des investisseurs des fonds qu'il gère. Il peut y avoir des situations dans lesquelles nous pourrions ne pas être en mesure de voter une résolution ou choisir de ne pas voter une résolution, dans l'hypothèse par exemple où les contraintes de la résolution l'emportent sur les avantages.

Le responsable de la conformité du capital de SYQUANT Capital surveillera en temps voulu du bon respect de la politique de vote de SYQUANT Capital via les votes automatiques effectués par procuration via ISS.

- **Diffusion, transparence et rapports**

Comme pour tous les aspects de notre entreprise, nous nous engageons à être transparents avec nos investisseurs sur nos pratiques en matière d'intégration ESG et à aborder lors de discussions ce thème, les activités de gestion et les développements dans la communication avec nos clients, le cas échéant. Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, SYQUANT Capital informe les investisseurs de l'intégration des critères ESG dans la politique d'investissement de la société et une synthèse notre approche est publiée sur notre site Web.

En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI), SYQUANT Capital participe aux principaux événements et examine les directives publiées pour assurer la sensibilisation aux questions ESG pertinentes dans le but d'éclairer nos pratiques et notre politique.

Dans le même ordre d'idées, nous continuons à surveiller les normes de l'industrie en ce qui concerne la cartographie / la transparence du portefeuille spécifique ESG. Bien que nous ne soyons pas opposés à la fourniture de données sur demande, nous sommes conscients que la méthodologie de notation ESG du portefeuille n'en est qu'à ses débuts, en particulier pour les stratégies L/S. Nous continuons à suivre les progrès de l'industrie et à développer les attentes des clients sur ce front et ferons évoluer nos rapports en conséquence.

Engagement de l'entreprise envers l'ESG et les pratiques commerciales durables

Les fondateurs et partenaires de SYQUANT Capital reconnaissent l'importance d'un développement durable en tant que fondement d'un succès à long terme et responsable et ont construit l'entreprise autour de ces valeurs partagées. Depuis la création de SYQUANT Capital en 2005, l'entreprise mène une stratégie de développement durable à travers :

- Offrir des rendements ajustés au risque attractifs tout au long du cycle de marché,
- Construire et maintenir une équipe forte et diversifiée avec une culture collégiale ; et,
- Développer une infrastructure institutionnelle, robuste et évolutive.

Conformément à nos valeurs et principes décrits ci-dessus, SYQUANT Capital a développé ses pratiques d'entreprise pour s'assurer que l'entreprise est gérée de manière responsable et s'engage à adopter des pratiques commerciales responsables et une gouvernance d'entreprise solide. La mise en œuvre d'initiatives ESG appropriées peut favoriser une forte culture d'entreprise et soutenir notre capacité à créer, motiver et retenir une équipe hautement qualifiée qui, selon nous, est les principaux moteurs du succès durable à long terme de notre entreprise.

Pour démontrer son engagement en faveur de la responsabilité d'entreprise et du bien-être des employés, SYQUANT Capital a pris plusieurs initiatives abordant chaque pilier ESG comme résumé ci-dessous. Cet engagement est soutenu par un nombre croissant d'initiatives institutionnelles qui continuent d'être développées en permanence et périodiquement revues, pour (i) évaluer les progrès accomplis et (ii) identifier les domaines à développer.

E

- Intégrer la prise en compte des questions environnementales dans les décisions de gestion
- S'efforcer de réduire l'empreinte écologique de notre entreprise par une sensibilisation accrue aux pratiques durables.
- SYQUANT Capital a mis en place : des initiatives de déplacements quotidiens écologiques, des pratiques de réduction des déchets et du papier, des initiatives de bureaux soucieuses de l'énergie, une politique de déplacements professionnels.

S

- Créer un environnement de travail positif et offrir des avantages sociaux réfléchis pour favoriser le bien-être et la satisfaction des employés
- Développer un cadre pour soutenir une culture d'entreprise collégiale, établir des programmes d'apprentissage pour développer et retenir les talents au sein de l'organisation
- SYQUANT Capital a mis en place : une assurance maladie et des polices complémentaires, un plan de participation aux bénéfices, des initiatives pour améliorer le soutien, la satisfaction et le bien-être des employés.

G

- Maintenir une structure de gouvernance solide et une culture de conformité pour soutenir une entreprise durable à long terme
- Assurer l'égalité des chances et une rémunération équitable dans l'ensemble des aspects de l'emploi à tous les employés sans distinction de sexe, de race, d'origine nationale ou de religion
- SYQUANT Capital a mis en place : un code d'éthique, une politique de rémunération, une politique en matière de conflits d'intérêts, un programme de contrôle de conformité, un cadre de risques, une politique de vote ainsi qu'un contrôle permanent de tous les prestataires de services.